



18/06/2021 #13

BULLETIN D'INFORMATION

Ce bulletin d'information a pour objectif de communiquer aux partenaires les évolutions réglementaires et/ou organisationnelles.

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES / ORGANISATIONNELLES

AIDE MÉDICALE ÉTAT

- Dépôt des premières demandes sur rendez-vous - [ANNEXE 1](#)
- Rappel : Evolution du formulaire de demande AME - [ANNEXE 2](#)
- Rappel : Mise à disposition d'une adresse mail pour la transmission des demandes AME - [ANNEXE 3](#)
- Dispositions relatives au retrait de la carte AME - [ANNEXE 4](#)

important : pour accéder à la liste des justificatifs nécessaires pour constituer une demande AME [cliquer ici](#)

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

- Demande en ligne via le compte ameli - [ANNEXE 5](#)
- Complémentaire santé solidaire avec participation financière / bulletin d'adhésion - [ANNEXE 6](#)

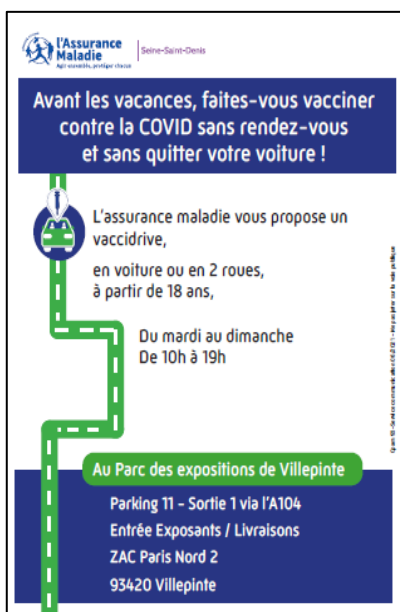
NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE PROVISOIRE (NNP)

- Rappel : Validité du numéro de sécurité sociale provisoire - [ANNEXE 7](#)

ESPACE ACCUEIL CPAM

- Travaux dans trois agences - [ANNEXE 8](#)

MOBILISÉE CONTRE LA COVID : LA CPAM OUVRE UN VACCIDRIVE ACCESSIBLE À TOUS



Avant les vacances, faites-vous vacciner contre la COVID sans rendez-vous et sans quitter votre voiture !

L'assurance maladie vous propose un vaccidrive, en voiture ou en 2 roues, à partir de 18 ans,

Du mardi au dimanche De 10h à 19h

Au Parc des expositions de Villepinte

Parking T1 - Sortie 1 via l'A104
Entrée Exposants / Livraisons
ZAC Paris Nord 2
93420 Villepinte

La vaccination est réalisée en moins de 40 minutes sans quitter sa voiture ou son 2 roues.

Les bénéficiaires racontent :

C'est rapide et efficace

Un service attentionné ++

Merci à la CPAM pour cette belle idée

Pour en savoir plus :  [Instagram](#)  [vaccidrive_villepinte](#)

Dépôt des premières demandes AME

Suite au décret n° 2020-1325 du 30 /10/2020, la première demande AME est obligatoirement déposée, par le demandeur, auprès d'un organisme d'assurance maladie.

Cette règle est applicable depuis le 02 juin 2021.

Par conséquent, à compter du 02 juin, toutes les premières demandes d'AME doivent être déposées dans une agence d'accueil de la CPAM.

Qu'est-ce qu'une première demande AME ?

Il s'agit des demandes déposées pour la première fois à la CPAM.

Important : Ne sont pas considérés comme des premières demandes les dossiers déposés dans les 2 ans suivant le dépôt d'un précédent dossier de demande d'AME (quelle que soit la décision accord /refus).

Toute nouvelle demande reçue dans ce délai de 2 ans pourra être envoyée ou déposée comme prévu pour les renouvellements.

Dans quelle agence d'accueil CPAM déposer le dossier de première demande AME ?


L'agence d'accueil de La Courneuve devient l'agence départementale AME (dépôt des premières demandes et retrait des cartes AME).

Néanmoins, afin d'optimiser l'accueil dans cette agence, des travaux d'aménagement sont en cours (du 07/06/2021 au 01/09/2021).

Durant ces travaux, le dépôt des premières demandes AME et le retrait des cartes AME s'effectuent à

**l'agence de Bobigny Drancy
4 avenue de la convention
93000 Bobigny**

Un rendez-vous est-il nécessaire pour déposer la première demande AME ?

Oui. Dorénavant, pour le dépôt d'une première AME, le bénéficiaire doit au préalable prendre rendez-vous via le site clicrdv.com, via le lien [en cliquant ici](#), ou en scannant le QR CODE  ou en appelant le 3646.

Existe-t-il des exceptions au dépôt d'une première demande AME en agence d'accueil CPAM ?

Oui. La première demande d'AME peut être déposée auprès :

- _ d'un hôpital ou d'une PASS hospitalière dans lequel le demandeur ou un membre du foyer est pris en charge,
- d'une PASS « de ville »,**
- _ d'une maison France Services.

Quelles sont les dérogations au dépôt d'une première demande AME en agence d'accueil CPAM ?

- **Le mineur isolé** : la demande peut être déposée ou envoyée à l'organisme d'Assurance Maladie par toute structure de prise en charge ou d'accompagnement de ces personnes, ou association de défense des droits des usagers du système de santé ou des personnes en situation de précarité.
- **La personne bénéficiant d'un régime de tutelle ou de curatelle** : le tuteur ou curateur peut déposer la première demande d'aide médicale de l'État dans les conditions prévues pour le renouvellement. Un extrait du jugement de tutelle /curatelle doit être fourni.
- **La personne à mobilité réduite** : la première demande d'aide médicale de l'État peut être déposée dans les conditions prévues pour le renouvellement. Un justificatif de la situation ou une attestation sur l'honneur doit être fourni (e).

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

ANNEXE 2 : AME - FORMULAIRE DE DEMANDE AME

Rappel - Formulaire de demande AME

Le formulaire de demande AME est disponible sur ameli.fr ([cliquez ici](#) pour un accès rapide).
L'imprimé intègre les nouvelles évolutions réglementaires et le formulaire photos.

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

ANNEXE 3 : AME - ADRESSE MAIL

Rappel - Adresse mail pour la transmission des demandes de renouvellement AME

Les demandes de renouvellement AME et les premières demandes faisant l'objet de dérogations (voir page 2) peuvent être transmises par email à la CPAM, via l'adresse générique ame.cpam-bobigny@assurance-maladie.fr

Modalités de transmission des demandes AME :

- la demande est à compléter et signer selon les modalités habituelles,
- l'ensemble des pièces justificatives doivent être fournies pour permettre l'instruction du dossier,
- une fois le dossier papier constitué par le demandeur, il est numérisé au format PDF, puis envoyé par email. L'utilisation d'un scanner à plat est recommandée pour éviter la numérisation en biais des documents.
- le dossier de demande complet et le formulaire photo sont envoyés en **couleur**,
- chaque document de la demande n'excède pas **5 mega octets**.

Il est conseillé d'envoyer la demande AME selon l'ordre suivant :

- a. formulaire de demande AME,
- b. documents d'Etat civil,
- c. justificatifs de résidence,
- d. justificatifs de ressources,
- e. RIB,
- f. autres documents (certificat médical...),
- g. formulaire (s) photo (s).



Cette adresse mail générique est **exclusivement** dédiée à la réception des demandes AME. **Toutes autres demandes (réclamation, ...) transmises par ce canal ne pourront pas être prises en compte.**

ATTENTION : pour les « partenaires accès aux droits » de la CPAM, le circuit mis en place dans le cadre du partenariat est à privilégier.

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

ANNEXE 4 : AME - RETRAIT CARTE AME

Retrait carte AME

Durant les travaux au sein de l'agence départementale AME située à la Courneuve, le retrait de la carte AME se fait à :

**l'agence de Bobigny Drancy
4 avenue de la convention
93000 Bobigny**

Pour le retrait de la carte AME, le bénéficiaire **doit au préalable prendre rendez-vous** via le site clicrdv.com, via le lien [en cliquant ici](#), ou en scannant le QR CODE ou en appelant le 3646.



[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

**ANNEXE 5 : COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE -
DEMANDE EN LIGNE**

Demande de complémentaire santé solidaire via le compte ameli

La demande de complémentaire santé solidaire (première demande et renouvellement) peut être réalisée directement à partir du compte ameli.

C'est plus simple et plus rapide.

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

**ANNEXE 6 : COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE -
BULLETIN D'ADHESION**

Complémentaire santé solidaire avec participation financière / bulletin d'adhésion

Lorsque la complémentaire santé solidaire avec participation financière est notifiée à l'assuré, un bulletin d'adhésion et un mandat de prélèvement lui sont adressés.

Il est important que ces documents complétés soient renvoyés très rapidement à l'organisme complémentaire choisi (la CPAM ou l'organisme complémentaire privé) car **le droit à la complémentaire santé solidaire avec participation financière est ouvert au 1^{er} jour du mois suivant la date de réception des documents précités.**

Important : pour les « partenaires accès aux droits » de la CPAM, il est indispensable de rappeler que le bulletin d'adhésion et le mandat de prélèvement doivent emprunter le circuit « classique » (aucune transmission via le « circuit partenariat »)

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

**ANNEXE 7 : NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE
PROVISOIRE**

Validité du numéro de sécurité sociale provisoire

Rappel important : un numéro de sécurité sociale provisoire (commence par 7 ou par 8) est autant valable qu'un numéro de sécurité sociale définitif (commence par 1 ou par 2).

La détention d'un numéro de sécurité sociale provisoire n'est pas un frein à l'embauche ou à la perception d'une indemnisation de pôle emploi ou au versement de prestations CAF.

Avant l'attribution d'un numéro de sécurité sociale définitif, un processus d'identification est enclenché et dure en moyenne entre 6 à 8 mois.

Si au-delà de 12 mois, le numéro de sécurité sociale définitif n'est pas attribué, l'assuré doit transmettre à la CPAM une photocopie de sa pièce d'identité recto/verso accompagnée d'un acte de naissance.

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

Travaux dans trois agences d'accueil CPAM

Afin d'optimiser l'accueil proposé à nos assurés, des travaux sont engagés dans 3 agences d'accueil de la CPAM :

- Montreuil et Sevran : travaux du 31/05/2021 au 04/10/2021
- La Courneuve : travaux du 07/06/2021 au 01/09/2021

Pendant la durée des travaux, les agences concernées sont fermées. Les assurés peuvent réaliser leurs démarches sur leur compte ameli et prendre contact avec un conseiller de l'Assurance Maladie :

- par email via la messagerie du compte ameli
- par téléphone : 3646
- dans les espaces d'accueil ouverts sur le département : [accéder à la liste des agences en cliquant ici](#)

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)

Liste des justificatifs nécessaires pour constituer une demande AME

- **Formulaire S3720 :**
 - à compléter au stylo noir,
 - compléter le volet photo en indiquant le nom/prénom et date de naissance de chaque personne de 16 ans et plus en face de sa photo.
- **Pour chaque personne du foyer joindre la copie d'un des documents suivants :**
 - la photocopie du passeport (en joignant toutes les pages même blanches),
 - la photocopie d'une pièce d'identité (copie recto verso),
 - titre de séjour antérieurement détenu,
 - extrait d'acte de naissance,
 - livret de famille.

Si le bénéficiaire ne possède aucun de ces documents, il peut également fournir :

- une carte d'étudiant,
- un permis de conduire.

- **Pour justifier de la résidence en France depuis plus de trois mois, joindre la copie d'un des documents suivants :**
 - passeport indiquant le visa ou le tampon avec la date d'entrée en France (joindre toutes les pages même blanches),

Pour les partenaires : Toutes les pages du passeport doivent être jointes à la demande à l'exception des pages vierges. Le partenaire s'engage à avoir vérifié toutes les pages du passeport et déclare que les pages non transmises sont vierges (mention à apposer + signature du partenaire)

- contrat de location ou quittance de loyer datant de plus de trois mois,
- facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone fixe datant de plus de trois mois,
- avis d'imposition ou de non-imposition à l'impôt sur le revenu des personnes physiques,
- avis de taxe foncière ou de taxe d'habitation,
- si le demandeur est hébergé à titre gratuit par un particulier, joindre une attestation sur l'honneur rédigée par cette personne précisant la date depuis laquelle l'hébergement est effectif et une quittance de loyer ou une facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone établie au nom de l'hébergeant, datant de plus de trois mois,
- attestation d'hébergement établie par un centre d'hébergement et de réinsertion sociale datant de plus de trois mois,
- si le demandeur est sans domicile fixe, une attestation de domiciliation établie par un organisme agréé et datant de plus de trois mois,
- facture d'hôtellerie datant de plus de trois mois.

Si le bénéficiaire ne possède aucun de ces documents, il peut également fournir :

- un bulletin d'hospitalisation,
- facture d'un établissement de santé,
- attestation de scolarité d'un établissement d'enseignement,
- attestation établie par un professionnel de santé ou une association agréée, se portant garant de la présence en France.

Les documents doivent être datés de plus de 3 mois (mais moins de 12 mois)

- **En fonction de la nature des ressources perçues au cours des 12 derniers mois, les documents à joindre sont :**
 - un justificatif du versement de la pension alimentaire,
 - un justificatif des revenus perçus en France ou à l'étranger,
 - un relevé du montant de la pension de retraite,
 - les bulletins de salaires,
 - ...

Important : *En l'absence de ressources, il convient de le mentionner sur le formulaire et de préciser les moyens de subsistance (aide de la famille, aide d'une association, ...) puis d'en indiquer le montant.*

Si aucune donnée n'est renseignée ou le montant des ressources est à 0, le dossier est considéré incomplet et des informations complémentaires seront demandées par la CPAM.

□ **Autre document à joindre en fonction de la situation :**

- Si le demandeur a déclaré une personne qui cohabite avec lui (qui n'est pas le conjoint/concubin/partenaire PACS, ni un enfant) : joindre une déclaration sur l'honneur, signée par le demandeur et la personne concernée, attestant qu'elle vit sous le même toit et se trouve à sa charge effective, totale et permanente depuis plus de douze mois.

- Si le demandeur a reçu des soins ou a été hospitalisé dans les 90 jours précédant la demande d'AME : joindre les justificatifs de soins afin que l'AME puisse démarrer à la date de début des soins ou de l'hospitalisation.

- Si le demandeur est en situation de mobilité réduite et il s'agit d'une première demande d'AME : joindre une attestation sur l'honneur par laquelle le demandeur déclare être dans l'impossibilité de déposer son dossier à la caisse en raison de sa mobilité réduite.

- Si le demandeur bénéficie d'un régime de tutelle ou de curatelle et il s'agit d'une première demande d'AME : joindre la copie du jugement de tutelle/curatelle pour justifier le non dépôt en personne du dossier auprès de la caisse.

[cliquer ici pour revenir au sommaire](#)